



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

5 décembre 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)

VINCARUTINE, gélule

Boîte de 45 gélules (CIP : 319 850-5)

Société d'Etudes et de Recherches Pharmaceutiques (SERP)

VINCAMINE
RUTOSIDE
Code ATC : C04AX
liste II

Date de l'AMM : octobre 1976 validée le 30/08/1991

Motif de la demande :Renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux

Indication Thérapeutique :

Traitement d'appoint à visée symptomatique du déficit pathologique cognitif et neurosensoriel chronique du sujet âgé (à l'exclusion de la maladie d'Alzheimer et des autres démences)

Posologie : cf RCP

Données de prescriptions : selon les données IMS (cumul mobile annuel août 2007), il a été observé 2 000 prescriptions de VINCARUTINE.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité est insuffisant dans l'indication de l'AMM.

Avis défavorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé